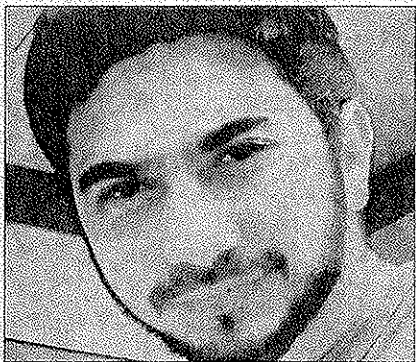


15 propositions

- 1 - Réaffirmer le rôle de l'Etat
- 2 - Mettre en place un système d'observation des besoins et des demandes, ainsi que des prix de vente et des loyers
- 3 - Associer les habitants et les acteurs locaux à l'élaboration et au suivi du programme de l'habitat
- 4 - 2% du PIB en faveur du logement
- 5 - Refonder une politique du «1% logement»
- 6 - Adopter une loi d'orientation foncière urbaine mettant le foncier au service du logement
- 7 - Réévaluer les aides à la pierre sans diminuer le nombre de logement sociaux.
- 8 - Moduler les aides à l'investissement locatif privé
- 9 - Assurer une aide reposant sur la taxe à la valeur ajoutée à 5,5%
- 10 - Promouvoir une offre locative dans le parc privé.
- 11 - Obliger les copropriétés à anticiper et rendre obligatoire les provisions pour grosse réparation.
- 12 - Renforcer et appliquer les sanctions contre les communes qui ne respectent pas la loi RSU
- 13 - Réévaluer les aides à la personne pour prendre en compte la dépense réelle, dont les charges.
- 14 - Maintenir l'Aide personnelle au Logement d'un ménage en impayé
- 15 - Développer des formules adaptées aux jeunes ménages dans le parc social et le privé conventionné.



■ Faisal Shahzad. Photo pqr/Atlaspress

terroristes à l'étranger».

L'enquête doit notamment déterminer si Faisal Shahzad a agi seul ou en liaison avec d'autres organisations terroristes.

Or, hier soir, deux personnes soupçonnées d'avoir un lien avec l'attentat raté de New-York ont été interpellées à Karachi, sur la base d'entretiens téléphoniques les reliant avec le principal suspect. a

Justice Le constructeur devra verser 3 millions d'euros à l'un de ses anciens concessionnaires

Peugeot condamné pour résiliation abusive

UN AVOCAT nancéien vient de faire condamner Peugeot à payer 3 millions d'€ de dommages et intérêts à l'un de ses anciens concessionnaires exclusifs, installé dans l'Essonne (91). Francis Lépineoît avait, en 1998, assigné le géant français de l'automobile coupable selon lui d'avoir abusivement résilié son contrat de concession.

Six mois plus tôt, la marque sochaliennaise avait indiqué qu'elle mettait fin aux relations qui la liaient - depuis 1968 - à ce concessionnaire installé à Morsang-sur-Orge (21 km de Paris). Le choc avait été rude pour le quinquagénaire qui avait dédié 30 ans de sa vie professionnelle à Peugeot.

Francis Lépineoît va alors assigner le constructeur mais est débouté par le tribunal de commerce de Paris en 2002 puis, 5 ans plus tard, par la cour d'appel de Paris. Conseillé par un avocat nancéien, M^e Renaud Bertin, il forme un pourvoi en cassation qui aboutit. La nouvelle décision de la cour d'appel vient de tomber : le concessionnaire a obtenu gain de cause et touchera donc 3 millions d'euros qui correspondent à la marge qu'il pouvait espérer réaliser jusqu'au terme du contrat, fixé au 31 décembre 1999.

Discrimination

Peugeot s'est appuyé sur une clause qui spécifie que le constructeur peut résilier le contrat si les deux condi-

tions suivantes sont réunies : un, si l'objectif de vente de véhicules neufs fixé annuellement est réalisé à moins de 90 % ; deux, si le taux de pénétration de véhicules neufs du concessionnaire est inférieur de plus de 30 % à celui réalisé en moyenne par les concessionnaires de sa zone, c'est à dire, pour Francis Lépineoît, la « grande couronne » de Paris.

C'est sur ce point précis que M^eBertin a emporté la décision : fixé à 30 % dans la grande couronne, cet écart grimpe à 45 % si le concessionnaire est situé sur une commune de la petite couronne de Paris. Et en province, c'est 15 %. « Ces écarts de pourcentages entre province, petite et grande couronnes sont discriminatoires », explique l'avocat. « Ils ne sont pas justifiés par des facteurs locaux ». C'est la première fois qu'un constructeur voit l'une de ses clauses de résiliation annulée. « Et je pense que tous les concessionnaires dont le contrat a été cassé en application de cette clause peuvent réagir ».

Francis Lépineoît, désormais à la retraite, est heureux de cette décision mais surtout soulagé. « Pendant toutes ces années, nous avons consacré nos efforts pour cette marque. On a pensé Peugeot, on a mangé Peugeot, on s'est habillé Peugeot... ».

Eric NICOLAS

enicolas@estrepublicain.fr

Nissan. Le constructeur automobile japonais Nissan a rappelé 134.215 véhicules aux Etats-Unis pour des problèmes d'airbag : certains modèles de berlines année 2005 à 2007 Infiniti G35 fabriqués du 29 mars 2004 au 25 août 2006 et